



Kapelle-op-den-Bos, 13.01.2025

“Réunion annuelle & Repas annuel 2025”



Chers membres du smart-club.be,

Nous vous invitons à la réunion annuelle des membres qui aura lieu le 02.02.2025 dans la pittoresque ville d'Afsnee, surplombant les environs typiques de la rivière Lys.

Informations pratiques :

Date : 02.02.2025
Adresse : Restaurant Nenuphar, salle Boothuis
Afsneedorp 28, 9051 Afsnee (Gand)

Programme :

- 10.30 h – 11.00 h : Accueil des membres
11.00 h – 12.30 h : Réunion des membres - Ordre du jour ci-dessous
12.30 h – 13.00 h : Apéritif Kirr avec assortiment d'amuse-gueules
13.00 h – 15.00 h : Dîner du Nouvel An - menu Nenuphar, voir détail ci-dessous
15.00 h – 16.00 h : clôture avec surprise du conseil d'administration et du sponsor avec tombola

Ordre du jour de l'assemblée générale des membres :

1. Explication et approbation du résultat de l'exercice 2024
2. Décharge au conseil d'administration pour l'exercice 2024
3. Proposition de renouvellement du mandat du conseil d'administration et de tout candidat supplémentaire au conseil d'administration
4. Fixation de la cotisation 2025
5. Explication et approbation du budget 2025
6. Fixation de la contribution supplémentaire pour la 1^{ière} balade des non-membres
7. Calendrier 2025, discussion sur place
8. Questions diverses et points divers

Calendrier provisoire 2025 :

- 02.02.2025 : réunion annuelle - organisateur board smart-club.be
28-30.03.2025 : plusieurs jours Côte Opale - organisateur Danny et Veerle
Mai 2025 : tour de la Flandre Occidentale - organisateur André et Els
Juin 2025 ?
Septembre 2025 ?
Octobre 2025 ?
20.12.2025 : happening de Noël - organisateur Danny et Veerle

Menu du dîner Nenuphar :

- Saumon fumé avec toast et citron

- Châteaubriand avec sauce béarnaise et frites fraîches

- Panna cotta hierbas « Secro 29 »

- Café ou thé

Forfait boissons par personne avec le dîner :

- ½ bouteille de vin blanc (Chardonnay) ou rouge (Merlot)

- Eau gazeuse / naturelle

Frais de participation :

Pour l'assemblée générale des membres et le dîner, les frais de participation sont fixés à 95,00 euros par personne, tout compris.

Les frais sont également financés par smart-club.be d'une part et par Fiscal First en tant que sponsor d'autre part.

Inscription :

Nous aimerions recevoir les informations suivantes par e-mail avant le 20.01.2025

- Confirmation de participation à la réunion annuelle
- En cas de non-participation, veuillez renvoyer le formulaire de procuration ci-joint dûment rempli.
- Nombre de participants dîner et paiement sur le compte du club BE77 1030 4346 3142
- Propositions éventuelles à inclure dans le calendrier

Meilleurs vœux pour 2025 de la part de l'ensemble du conseil d'administration et du sponsor Fiscal First



Proxy

Le soussigné :

Membre effectif de l'asbl smart-club.be,

autorise M./Mme.

également membre effectif de l'asbl smart-club.be,

de voter en son nom à l'assemblée générale des membres de l'asbl smart-club.be, qui se tiendra à Afsnee le dimanche 02.02.2025.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025

Signature

A retourner par courrier à info@smart-club.be au plus tard le 20.01.2025.